



REPUBLICQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES PYRENEES ORIENTALES
MAIRIE DE THEZA

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20250331-102025-BF

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°10/2025
Objet : Budget Primitif 2025 – Budget principal

Membres : 18

Présents : 14

Procuration : 4

Voix délibérative : 18

Date de la convocation :
27.03.2025

Date d'affichage :
04.04.2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Lundi Trente et Un Mars à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de Theza régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle du Conseil de la commune en séance publique, sous la présidence de Jean-Jacques THIBAUT, Maire

Présents : Jean-Jacques THIBAUT ; Marc GIMBERNAT ; François MOUTTE ; Lydie MAJORAL ; Suzanne SICARD ; Laurent TOIX ; Robert DIAZ ; Patricia BAILLEUL ; Magali ROUGE ; André PRADIER ; Michèle VALDENNAIRE ; Laurent DESAINRIQUER ; Nicolas MOREL ; Marie-Odile BEAUVOIS

Absents ayant donné procuration : Thierry SOLDA (procuration à Marc GIMBERNAT) ; Philippe GARCIA (procuration à Suzanne SICARD) ; Cécile GRIVOIS-DONAT (procuration à Lydie MAJORAL) ; Sophie SALA (procuration à Laurent TOIX)

Secrétaire de séance : Marc GIMBERNAT

Le Maire expose à l'Assemblée,

Monsieur le Maire présente le projet de budget primitif pour l'année 2025.

En fonctionnement, il présente les grands équilibres entre dépenses et recettes :

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	Proposition BP 2025
Chapitre 011 - charges à caractère général	465 710,00 €
Chapitre 012 - charges de personnel et frais assimilés	863 110,00 €
Chapitre 65 - Autres charges diverses de gestion courante	167 655,00 €
Chapitre 66 - Charges financières	14 500,00 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	100,00 €
Chapitre 68 - Dotations aux provisions	550,00 €
Chapitre 014 - Atténuation de produits	3 000,00 €
Chapitre 023 - Opération d'ordre Virement à la section d'investissement	565 883,89 €
Chapitre 042 - Opération d'ordre Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000,00 €
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	2 092 508,89 €

RECETTES	Proposition BP 2025
Chapitre 002 - Résultat d'exploitation reporté	153 298,18 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	23 500,00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	21 000,00 €
Chapitre 70 - Produits de services, du domaine et vente divers	243 500,00 €
Chapitre 73 - Impôts et taxes	167 400,00 €
Chapitre 731 - Impositions directes	965 500,00 €
Chapitre 74 - Dotations et participations	470 510,71 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	27 700,00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	100,00 €
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	2 092 508,89 €

Il constate que le fonctionnement est équilibré.

Concernant la section d'investissement, il détaille les opérations qui ont été

		Restes à Réaliser	PROPOSITIONS	Propositions + Restes à Réaliser
	040 OPFI		21 000,00 €	21 000,00 €
	041 OPFI		20 000,00 €	20 000,00 €
	16		115 000,00 €	115 000,00 €
10017	Hotel de Ville	78 293,43 €		78 293,43 €
10020	Acquisition matériel de voirie	40 613,66 €	30 000,00 €	70 613,66 €
10022	Acquisition foncière	101 549,73 €	5 000,00 €	106 549,73 €
10049	Bibliothèque	1 629,88 €	2 370,12 €	4 000,00 €
10067	Mise en sécurité village	7 758,51 €		7 758,51 €
10071	Matériel groupe scolaire	1 429,58 €	2 206,42 €	3 636,00 €
10072	Matériel Mairie	12 169,99 €		12 169,99 €
10073	Décoration de noel	2 556,90 €	2 443,10 €	5 000,00 €
10084	Aménagement route de corneilla	0,00 €		0,00 €
10089	Aménagement skate parc	8 901,36 €		8 901,36 €
10094	Matériel Cantine	138,65 €	5 000,00 €	5 138,65 €
10095	Route de Contournement	10 380,00 €		10 380,00 €
10096	Rue église	318 801,30 €	10 000,00 €	328 801,30 €
10098	Aménagement rue Rigaug	5 000,00 €		5 000,00 €
100108	Vidéo Surveillance	128 498,25 €	10 000,00 €	138 498,25 €
100111	Amélioration Cadre de vie	14 412,33 €	35 587,67 €	50 000,00 €
100116	Etude préalable otissement	74 456,00 €		74 456,00 €
100117	Extension cantine	20 000,00 €		20 000,00 €
100118	Aménagement cours récréation	237 789,20 €	232 210,80 €	470 000,00 €
100119	parking vauban	10 440,00 €		10 440,00 €
100120	Aménagement Bâtiments	4 942,47 €	66 357,53 €	71 300,00 €
100123	Transformateur électrique	0,00 €		0,00 €
100125	Rénovation AC	5 000,00 €		5 000,00 €
100126	Rénovation Salle des fêtes	10 000,00 €		10 000,00 €
100127	Révision PLU	77 080,00 €		77 080,00 €
100128	Renaturation prait del caval	561 778,00 €		561 778,00 €
100129	Eclairage public	55 146,92 €		55 146,92 €
100131	Construction route d'Alenya	50 000,00 €		50 000,00 €
100132	Beach tennis	25 000,00 €	34 400,00 €	59 400,00 €
100133	Maison Gleize	5 000,00 €		5 000,00 €
100134	Espace fitness		58 380,00 €	58 380,00 €
100133	Terrains multi sport		50 928,25 €	50 928,25 €
	TOTAL	1 868 766,16 €	700 883,89 €	2 569 650,05 €

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20250331-102025-BF

	Restes à Réaliser	Prog	2025	2024
Chapitre 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			1 101 663,31 €	1 101 663,31 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement (reçues)	221 694,83 €	21 000,00 €		242 694,83 €
Total de recettes d'équipement	221 694,83 €	21 000,00 €		242 694,83 €
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	FCTVA 10222		80 000,00 €	80 000,00 €
	Taxe aménagement 102283		2 000,00 €	2 000,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés			545 408,02 €	545 408,02 €
16 - Emprunts et dettes assimilées				
21 - Immobilisations corporelles				
45 - Opérations pour compte de tiers				
total des recettes financières			627 408,02 €	627 408,02 €
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement			565 883,89 €	565 883,89 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales			20 000,00 €	20 000,00 €
Chapitre 040 - Opérations ordre transfert entre sections			12 000,00 €	12 000,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement			597 883,89 €	597 883,89 €
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	221 694,83 €	2 347 955,22 €		2 569 650,05 €

Il constate que l'investissement est équilibré et propose d'approuver le projet de budget 2025.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal à l'unanimité**

- Approuve le budget primitif pour l'année 2025
- Autorise Monsieur le Maire à signer le présent budget

Le Maire

Jean-Jacques THIBAUT

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Pour copie certifiée conforme à l'original
A Theza le 01.04.2025



Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20250331-102025-BF



L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe aux comptes votés par les collectivités afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Budget Primitif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le Budget Primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année en cours. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le 1er acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou avant le 30 avril de l'année lors du renouvellement de l'assemblée. Par cet acte, le maire est autorisé à effectuer les opérations de recettes et dépenses inscrites au budget pour la période du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Rappel de la structure d'un budget communal

Le budget d'une commune se structure en deux sections distinctes :

- ✓ D'un côté, la section de fonctionnement qui correspond à la gestion des affaires courantes de la collectivité,
- ✓ De l'autre, la section d'investissement, qui correspond aux achats mobiliers et immobiliers ainsi qu'aux études et travaux portés par la collectivité.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- 🗑 Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et les consommations de fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.
- 🗑 Les recettes de fonctionnement correspondent principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantines, sorties scolaires, billets de spectacle...) et aux dotations versées par l'Etat.

La section d'investissement est liée aux projets d'investissement de la ville :

- 🗑 Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets.
- 🗑 Les recettes d'investissement sont principalement les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.



Répartition du Budget 2025

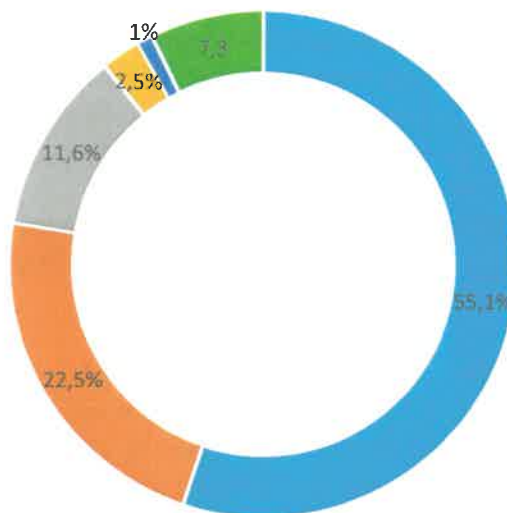
Fonctionnement	Investissement
2 092 508,89 €	2 569 650,05 €

La Commune de Théza poursuit sa dynamique de développement autour de trois axes d'interventions :

- Favoriser les services de proximité
- Animation de la vie sociale à travers des évènements festifs et conviviaux
- Favoriser l'accès aux équipements pour tous

La section de fonctionnement

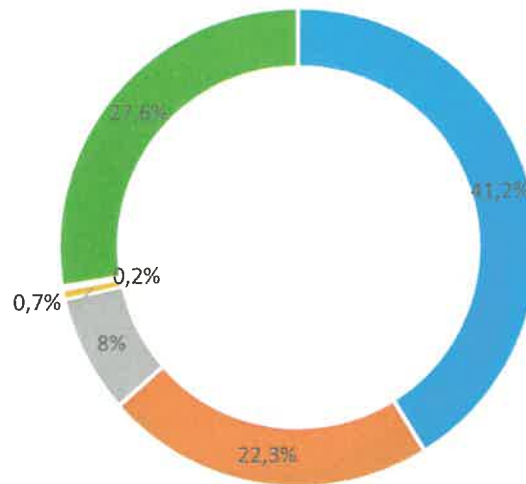
Recettes de fonctionnement 2 092 508,89 euros



■ Impôts et taxes 1 152 900 €	■ Dotations et participations 470 510,71 €
■ Produits des services 243 500 €	■ Autres recettes réelles 51 300 €
■ Recettes d'ordre 21 000 €	■ Résultat d'exploitation reporté 153 298,18 €



Dépenses de fonctionnement 2 092 508,89 €

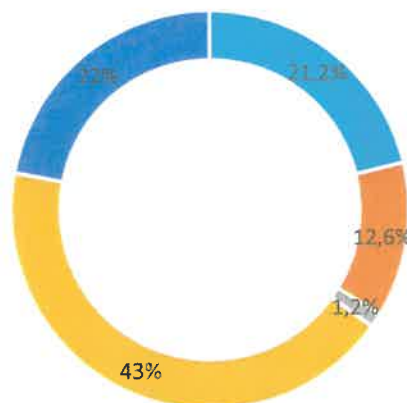


- Charges de personnel 863 110 €
- Charges générales 465 710 €
- Charges gestion courante 167 655 €
- Intérêts d'emprunts 14 500 €
- Autres dépenses réelles 3 650 €
- Opérations d'ordre 577 883,89 €

Les ressources de la commune connaissent une stabilité dans le temps avec un maintien des taux d'imposition à leur taux actuel. Les dépenses poursuivent un rythme dynamique avec un objectif de 27% de virement à la section d'investissement afin de conserver une capacité d'équipement importante.

La section d'investissement

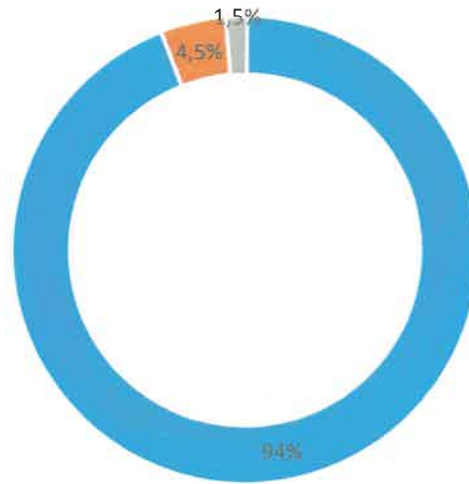
Recettes d'investissement 2 569 650,05 €



- Excédent de fonctionnement capitalisé 545 408,02 €
- Dotations et subventions 324 694,83 €
- Recettes d'ordre 32 000 €
- Excédent d'investissement reporté 1 101 663,31 €
- Virement de section fonctionnement 565 883,89 €



Dépenses d'investissement 2 569 650,05 €



■ Dépenses d'équipement 2 413 650,05 € ■ Remboursement capital 115 000 € ■ Dépenses d'ordre 41 000 €

Les principales recettes proviennent des excédents puis des subventions. Concernant les dépenses d'équipements, on peut citer les projets de vidéosurveillance via l'installation de caméras dans des endroits stratégiques de la commune ; la réfection de la Rue de l'Église ou encore la renaturation du Prat del Cavall.

Fiscalité votée en 2025

	Taux	Produit
Taxe Foncière Bâti	39,27%	860 798 €
Taxe Foncière Non-Bâti	57,08%	42 696 €
Taxe Habitation Résidence Secondaire	13%	27 118 €

Synthèse

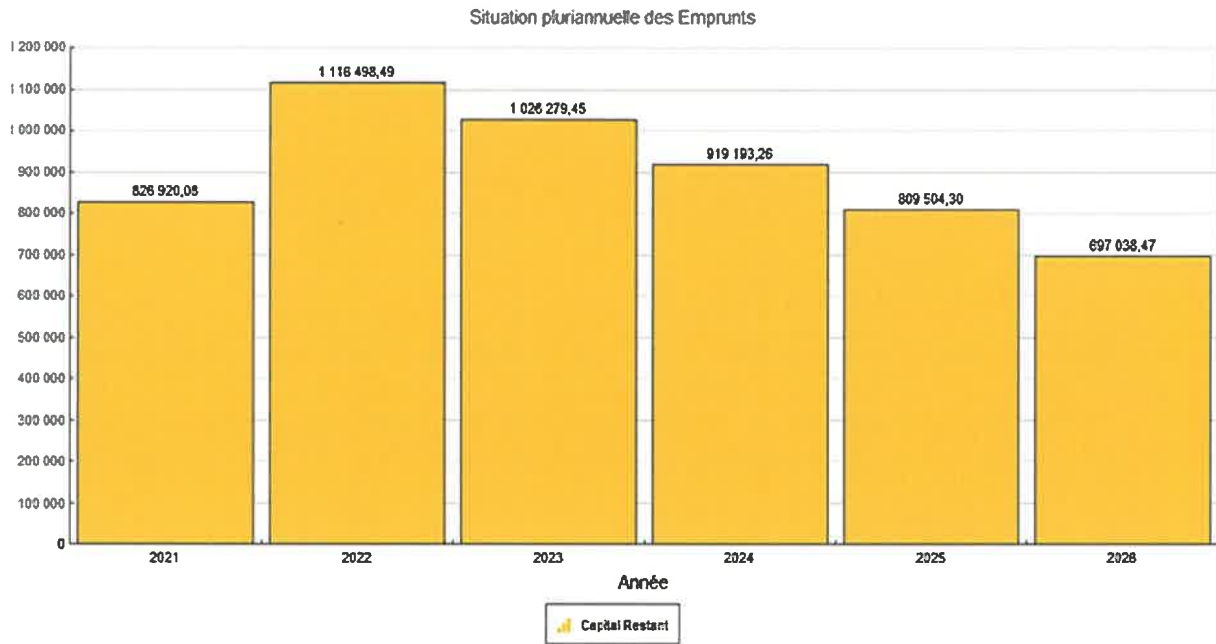
La Commune de Théza n'a pas besoin de recourir à l'emprunt grâce à ses excédents et peut durablement effectuer des opérations d'équipements pour ses habitants. La situation fiscale est stable et permet de maintenir les même taux d'impositions qu'en 2024.



FINANCES COMMUNALES : Theza
Note de présentation du Budget Primitif 2025

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
Reçu en préfecture le 03/04/2025
Publié le
ID : 066-216602086-20250331-102025-BF

Au 1^{er} Janvier 2025, le capital restant dû de la commune s'établit à 809 504, 30 €



L'effectif pourvu en Equivalent Temps Plein annuel est de 21,16 ETP

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 03/04/2025

Publié le

ID : 066-216602086-20250331-102025-BF